

Tribunal Spécial pour le Détroit de Malacca

Jugement : Drame humain et environnemental dans le détroit de Malacca

Auteur: avocate représentant l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

Avertissement : Le document ci-dessous a été créé spécifiquement dans le cadre de la modélisation des Nations unies du MUNUCCLE. Les faits rapportés dans cet article ne sont ni réels ni avérés. Il s'agit d'une fiction.

Tous les personnages et les situations décrits dans cet article sont purement imaginaires : toute ressemblance avec des personnages ou des événements existants ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Tous les événements et personnages présentés dans cet article n'ont vocation qu'à servir l'intérêt du récit fictif du MUNUCCLE et ne sauraient en aucun cas représenter l'opinion des auteurs.

Madame et Messieurs les juges,

Je représente aujourd'hui l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'ASEAN.

L'accident qui a eu lieu dans le détroit de Malacca ne peut pas être considéré comme un simple accident maritime. Il a provoqué la mort de 128 personnes et une importante pollution qui touche directement plusieurs pays de notre région.

Pour l'ASEAN, la première question est celle de la protection des vies humaines. L'article 98 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer prévoit une obligation de porter assistance aux personnes en détresse. Pourtant, selon les éléments présentés au Tribunal, plusieurs acteurs présents dans la région n'ont pas apporté l'aide nécessaire.

La deuxième question est celle de la pollution. Des millions de microbilles de plastique ont été déversées dans le détroit et ont atteint des zones côtières de Malaisie, d'Indonésie et de Thaïlande. Les conséquences ne concernent pas seulement la biodiversité. Elles concernent aussi les populations qui vivent de la pêche et qui dépendent directement de cet environnement.

Enfin, cette affaire pose la question de la coopération entre les États. Le détroit de Malacca est une zone partagée et extrêmement importante pour toute la région. Aucun pays ne peut assurer seul sa sécurité et sa protection.

L'ASEAN ne demande pas que la responsabilité soit attribuée à un seul acteur. Nous demandons que les responsabilités de chacun soient clairement établies, qu'il s'agisse des capitaines, des armateurs, des États ou des autres organisations impliquées.

Nous demandons également que la réparation ne soit pas uniquement financière. Il faut assurer la dépollution des zones touchées, protéger les populations côtières et renforcer les procédures de secours et la coopération entre les pays du détroit de Malacca.

Cette catastrophe montre que dans une zone maritime partagée, la sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont nécessairement des responsabilités collectives.

Je vous remercie.